



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Tel. : 04 75 41 82 50
Fax : 04 75 81 26 48
E-mail : contact@criirad.org
Internet : <http://www.criirad.org>

Valence, le 13 août 2010

M. Bernard KOUCHNER
Ministère des affaires étrangères
37 quai d'Orsay
75351 Paris

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, des centaines d'incendies dévastent depuis plus de 15 jours la Russie. Des centaines de milliers d'hectares ont été dévastés et l'état d'urgence a été décrété dans diverses régions. Plusieurs foyers d'incendie menacent ou affectent directement des zones de moyenne ou forte contamination. L'attention se focalise évidemment sur les zones contaminées par Tchernobyl et sur la région de Mayak, au nord de Tcheliabinsk, mais d'autres sites sont concernés. Selon le ministère des situations d'urgence de Russie, près de 4 000 hectares de forêts contaminées auraient brûlé.

Grâce au réseau de balises qu'il gère pour le compte de diverses collectivités territoriales, notre laboratoire d'analyse suit de très près l'évolution de la qualité radiologique de l'air dans le Sud-Est de la France. Jusqu'à ce jour, il a pu diffuser des informations rassurantes sur l'impact de ces incendies sur la France. En revanche, il n'a pu obtenir aucune information sur l'activité de l'air – et notamment le niveau de césium 137 – dans les différentes régions de Russie ou d'Ukraine.

Les zones contaminées constituent, en l'absence de tout incendie, des secteurs à risque. Diverses mesures d'interdiction s'efforcent d'ailleurs de réduire l'exposition des populations (interdiction d'accès, de cueillette, de chasse, d'utilisation du bois, etc). Le feu augmente considérablement les risques : l'incinération des matières contaminées, et notamment du bois, induit une forte augmentation de la radioactivité¹ ; les radionucléides piégés dans le sol et les arbres sont dispersés sous forme de microparticules inhalables ou ingérables ; les aérosols sont déplacés, au gré des vents et de la pluie, vers des zones habitées où ils peuvent être inhalés (tant qu'ils sont en suspension dans l'air) ou ingérés (après la phase de dépôt au sol). Les masses d'air contaminées peuvent se déplacer sur des distances considérables. L'intensité des incendies est telle que les émissions auraient d'ailleurs atteint la stratosphère.

Dans ces conditions, il est impératif de disposer d'informations précises et régulièrement mises à jour sur la radioactivité de l'air (et sur les dépôts au sol) dans les différentes régions concernées. Il est certain que les autorités russes disposent de balises de surveillance en continu de la radioactivité de l'air, au moins sur chacun des sites nucléaires. Le fait que ces résultats restent secrets ne peut qu'alimenter la défiance.

Quoiqu'il en soit, de nombreux ressortissants français voyagent ou résident actuellement en Russie et nous pensons qu'il est de votre responsabilité d'intervenir auprès des autorités de ce pays pour que soient publiés tous les résultats permettant d'apprécier le niveau de risque réellement encouru. Ces informations seraient également utiles pour anticiper les mesures à prendre, le cas échéant, dans notre pays.

¹ La radioactivité des cendres est plusieurs dizaines de fois à plusieurs centaines de fois supérieure à celle du bois dont elles sont issues.

Du fait du nombre et de l'intensité des foyers, les autorités russes ont en effet beaucoup de mal à protéger les sites sensibles (au moins deux bases militaires auraient été détruites). Le risque de survenue d'un accident sur une installation nucléaire ou sur des transports de matières nucléaires s'en trouve considérablement augmenté. C'est une raison supplémentaire de disposer, en temps réel, d'information sur le niveau de radioactivité de l'air.

Compte tenu de l'enjeu de cette question pour les populations qui vivent là-bas et pour les nombreux européens qui y séjournent, nous espérons que vous aurez à cœur de tout faire pour que notre demande aboutisse.

Vous remerciant par avance de votre attention et restant dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères et respectueuses salutations.

Pour la CRIIRAD, la directrice,
Corinne CASTANIER



NB. Si les autorités françaises disposent d'ores et déjà de ces données, nous vous demandons instamment de les rendre publiques sans délai.